



Conseil d'administration

349^e session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section institutionnelle

INS

Date: 20 octobre 2023

Original: anglais

Cinquième question à l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies

Addendum

Objet du document

Le présent document est un addendum au document GB.349/INS/5 intitulé «Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies». On y trouvera un bref aperçu des sommets et autres réunions qui ont été organisés dans le cadre de la 78^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (18-26 septembre 2023) et qui présentent un intérêt pour les travaux du BIT, à savoir le Sommet sur les objectifs de développement durable (18-19 septembre 2023), le Sommet sur l'ambition climatique (20 septembre 2023), le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (20 septembre 2023) et la réunion ministérielle préparatoire au Sommet de l'avenir (21 septembre 2023).

► Sommet sur les objectifs de développement durable (18-19 septembre 2023)

1. Point d'orgue de la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, le Sommet sur les objectifs de développement durable visait à faire le point sur les progrès accomplis et à forger l'unité nécessaire pour redynamiser et accélérer l'action menée afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD).
2. Le sommet a été l'occasion pour le Directeur général du BIT d'appeler l'attention sur l'importance que revêtent le travail décent et la justice sociale pour l'accélération des progrès vers la réalisation des ODD, notamment lors du dialogue de haut niveau organisé sur le thème «Renforcer les politiques intégrées et les institutions publiques pour atteindre les ODD», auquel participaient des chefs d'État et de gouvernement.
3. Dans la déclaration politique ¹ qu'ils ont adoptée le 18 septembre 2023, les États Membres ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et exprimé leur plein soutien au multilatéralisme, aux droits de l'homme, à l'égalité des genres et au système des Nations Unies pour le développement, y compris le nouveau système des coordonnateurs résidents. Dans le dispositif de la déclaration, ils ont proposé de «transformer notre monde à l'horizon 2030» et de prendre les mesures transformatrices et urgentes nécessaires pour inverser le déclin et accélérer les progrès afin de concrétiser les ODD. En outre, ils se sont engagés à «[faire] de la mise en œuvre du Programme 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable un axe central des mécanismes nationaux de planification et de contrôle», et à veiller à ce que «[l]es plus défavorisés [soient] les premiers [qu'ils] s'efforcer[aient] d'aider». Enfin, ils ont pris note avec satisfaction de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes et ont encouragé tous les États à envisager de soutenir sa mise en œuvre.
4. Les paragraphes consacrés à l'architecture financière internationale ont fait l'objet de longues discussions, pour finalement refléter «l'accord le plus large possible entre les États Membres ²». Les États Membres ont salué les efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour combler le déficit de financement des ODD au moyen d'un plan de relance des ODD visant la réalisation du Programme 2030 et ont insisté sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale pour permettre la réalisation du Programme 2030. Ils se sont félicités par ailleurs de la détermination dont faisaient preuve les membres de l'Organisation mondiale du commerce pour œuvrer à la réforme nécessaire de l'organisation afin d'en améliorer toutes les fonctions et de relever efficacement les défis en matière de commerce mondial.

¹ Assemblée générale des Nations Unies, [Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale](#), A/HLPF/2023/L.1.

² Assemblée générale des Nations Unies, [Letter from the President of the General Assembly – HLPF SDG Summit – Political Declaration Draft](#), 1^{er} septembre 2023.

5. Enfin, la déclaration politique exprime l'intérêt des États Membres pour la convocation en 2025 de deux événements de grande envergure, à savoir la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet social mondial, qui devraient donner un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme 2030.

► Sommet sur l'ambition climatique (20 septembre 2023)

6. Soucieux d'accélérer l'action en faveur du climat et de donner la parole à ceux qui sont les «premiers à agir et à faire bouger les choses», le Secrétaire général de l'ONU a convoqué un Sommet sur l'ambition climatique, auquel ont participé des chefs d'État et des représentants d'institutions financières, d'autorités locales et de la société civile. L'objectif de ce sommet était de recentrer l'attention sur la question de la crédibilité et de la responsabilité des engagements climatiques, en soulignant la nécessité de porter la coordination et la coopération à un niveau encore jamais atteint afin de lutter contre le changement climatique dans le respect de la justice et de l'équité.
7. Des mesures concrètes, crédibles et ambitieuses à mener, aux niveaux tant national qu'international, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé dans l'Accord de Paris ont été présentées, et de nouveaux engagements et partenariats ont été annoncés ³. Les participants ont appelé à renforcer les plans de transition et leur suivi au moyen d'un appui technique supplémentaire. De nombreux dirigeants se sont dits favorables à une transition juste et équitable vers un monde «zéro émission nette», nombre d'entre eux soulignant toutefois la difficulté qu'il y a à ne laisser personne de côté, en particulier dans un contexte budgétaire tendu.

► Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (20 septembre 2023)

8. Des chefs d'État, des responsables de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile, ont participé au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui se tient tous les quatre ans sous la houlette du Président de l'Assemblée générale. Les débats ont porté sur deux thématiques. La première concernait les réformes à apporter à l'architecture financière internationale afin d'atteindre les ODD, le règlement des problèmes liés à la viabilité de la dette, les filets de sécurité mondiaux, la coopération internationale en matière fiscale et la mobilisation des ressources nationales. La seconde portait sur des solutions novatrices permettant de débloquer des investissements pour les ODD, en se tournant vers des financements publics, privés ou mixtes.
9. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de l'ONU a réitéré son appel en faveur d'un nouveau Bretton Woods consistant à remodeler l'architecture financière mondiale de façon à répondre aux besoins des pays en développement et à prendre en considération les réalités économiques et les rapports de force actuels. La nécessité de repenser la coopération internationale a fait consensus, au vu de l'ampleur des défis mondiaux à relever dans une période de faible croissance économique et dans un contexte budgétaire tendu. De nombreux

³ Nations Unies, Sommet sur l'ambition climatique, [Chair's Summary](#), 20 septembre 2023.

dirigeants se sont dits favorables au plan de relance des ODD proposé par le Secrétaire général, à une augmentation du volume des prêts concessionnels et non concessionnels, et à un rôle plus important des banques publiques de développement dans l'accroissement du financement pour le développement et le climat.

► Réunion ministérielle préparatoire (21 septembre 2023) au Sommet de l'avenir (22-23 septembre 2024)

10. Avant la tenue de la réunion ministérielle, l'Assemblée générale a adopté sans vote un projet de décision concernant la portée du Sommet de l'avenir ⁴, par lequel les États Membres sont convenus d'adopter un document final concis et orienté vers l'action, intitulé «Un Pacte pour l'avenir», qui tienne pleinement compte du Programme 2030. Pendant la rédaction du projet de décision, des divergences d'opinion sont apparues à propos de la teneur du futur pacte, raison pour laquelle la version adoptée ne contient que les éléments essentiels ayant fait consensus. La décision fait référence à «Un Pacte pour l'avenir» composé de cinq chapitres comme suit: Chapitre I. Développement durable et financement du développement; Chapitre II. Paix et sécurité internationales; Chapitre III. Science, technologie et innovation et coopération numérique; Chapitre IV. Les jeunes et les générations futures; Chapitre V. Transformer la gouvernance mondiale. La décision prévoit en outre que deux documents – un pacte numérique mondial et une déclaration sur les générations futures – seront annexés au Pacte pour l'avenir une fois qu'ils auront été adoptés par les États Membres.
11. La réunion ministérielle du 21 septembre a été l'occasion pour plus de 100 ministres de donner leur avis sur le renouvellement du multilatéralisme et de préciser ce qu'ils attendaient du Sommet de l'avenir. Le Directeur général du BIT – l'un des deux chefs de secrétariat d'un organisme des Nations Unies à avoir pris la parole à cette réunion – a souligné que des mesures énergiques devaient être prises aux niveaux national et multilatéral pour promouvoir le travail décent et la justice sociale.
12. Une majorité écrasante d'intervenants ont relevé que le Sommet sur les ODD et le Sommet de l'avenir étaient complémentaires, ces deux événements ayant pour objectif de favoriser l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030. Des ministres ont fait observer par ailleurs que les actions multilatérales jouaient un rôle important dans le règlement des problèmes actuels, tout en soulignant que la réforme du système multilatéral devait être au cœur du Sommet de l'avenir. Ils se sont accordés à dire que le Pacte pour l'avenir devrait être un document essentiel pour le bien-être, la prospérité et la sécurité des générations actuelles et futures.

► Voie à suivre

13. Les documents adoptés à l'issue de l'Assemblée générale des Nations Unies et des sommets et réunions organisés dans ce cadre sont autant d'occasions pour l'OIT et ses mandants de promouvoir la justice sociale comme étant un élément fondamental du développement devant être placé sur le même plan que les considérations économiques et environnementales. À cette

⁴ Nations Unies, [Portée du Sommet de l'avenir](#), A/77/L.109, 30 août 2023.

fin, le Bureau a déjà entamé une collaboration avec les départements et organismes concernés des Nations Unies en vue de contribuer aux préparatifs et à l'organisation du Sommet social mondial de 2025 et aux processus connexes. Le Bureau accueillera avec intérêt les orientations que le Conseil d'administration voudra bien lui donner sur la participation de l'Organisation à ces activités futures, qui pourrait inclure par exemple une contribution tripartite au Sommet social mondial de 2025.